Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 064-216404160-20260107-01012026-DE

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE NAVARRENX

Nombre de membres 12
En exercice 7
Qui ont pris part à la délibération 9
Date de la convocation : 19/12/2025

SÉANCE DU 07 JANVIER 2026

L'an deux mil-vingt-six et le sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, SAUVE Magali, CHOPIN Marjorie, ROUGIER Tiphaine
Messieurs CAZALETS Henri, PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel,
Absents : Mmes DODOGARAY Christelle, LAVAUZELLE Nadia – Mr BOURROUILH Joël
Excusés : Mme LEMBEYE Natacha – Mr GOICOCHÉA Loïc
Secrétaire : M. CAZALETS Henri

Mme Natacha LEMBEYE donne procuration à Mme Nadine BARTHE.
Mr Loïc GOICOCHÉA donne procuration à Mme Magali SAUVÉ.

OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2026

Délibération n° 01-01-2026

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions financières prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 1612-1 du CGCT) pour le mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif.

Considérant que le budget n'a pas encore été adopté,
Considérant qu'en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **sur les nouveaux investissements en 2026 (hors restes à réaliser)**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPOUVE** l'application des dispositions rappelées ci-dessus pour faciliter la gestion de la comptabilité communale,
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent soit 109 277,21€
- **AUTORISE Mme le Maire à n'utiliser qu'une partie de ces crédits, soit la somme de 60 000€, suivant ventilation ci-dessous**
- **PRECISE** que les crédits mandatés seront inscrits au budget 2026,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

Mise en ligne le : 13/10/2026 16:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Navarrenx
https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/82524

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 064-216404160-20260107-01012026-DE

VENTILATION :
(*par numéro d'opération ou à défaut par chapitre)*

Chapitres
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de ces trois chapitres ci-dessous à hauteur de :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 20 000 €
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 20 000 €
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : 20 000 €
 Total 60 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve ces dispositions.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

MAIRIE DE NAVARRENX (Pyr. Atlantiques)

Mise en ligne le : 13/10/2026 16:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Navarrenx
https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/82524